[illegible] qui l'ont voté ont scrutin [illegible] total autrement, étant donné [illegible] de l'opinion publique, M. [illegible] eu au premier tour de scrutin [illegible] de 100 voix !

[illegible] autres ?

[illegible] Fiol Bouchard pourra même arriver [illegible] 150 voix environ ; 130 de dé[illegible] 30 de centaurs ; M. Ribot semble [illegible] recueillir 140 voix à peu près, dont [illegible] Chambre et 60 de la Haute-Assem[illegible] M. Dubost devra se contenter d'une [illegible] de voix : 80 au Sénat et 20 seule[illegible] les voix de ses collègues de l'Isère [illegible] quelques amis personnels—à la Chambre [illegible] M. Vaillant, enfin, aura une soixantaine [illegible] unitaires unifiés.

[illegible] les scrutins ?

On peut prévoir que, sans être candi[illegible] M. Pams aura une centaine de voix [illegible] tour de scrutin. M. Jean Dupuy [illegible] autres recueilleront aussi des [illegible]

Et le second tour ?

— C'est la « bouteille à l'encre ». Nul ne [illegible] prévoir, en effet, le résultat qu'amènera le jeu des désistements.

Une femme candidate

C'est Mlle Marie Denizard qui dit briguer [illegible] présidentielle, pour voir ». Elle avait [illegible] posé sa candidature aux dernières élections législatives et municipales de la Somme et d'Amiens.

Mlle Denizard est l'auteur d'un vœu en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes que M. Klotz, ministre des Finances, déposa sur le bureau du Conseil général de la Seine sous le pseudonyme. Mlle Denizard a [illegible] collaboré au rapport de M. Dussaussoy, député, sur la même question, rapport que la Chambre sera appelée à examiner. Mlle Denizard est, paraît-il, une jeune femme au visage agréable.

L'abbé maquillait les "cachets"

Il se fait pincer à Mâcon

Un laissez à Mâcon le service de contrôle d'un train de voyageurs provenant du Bâtoral, le contrôleur Martin remarqua sur un coupon de 2e classe retour Vintimille-Sennecey-le-Grand, que lui présenta un ecclésiastique, que le prix porté était seulement de 75 francs.

Interrogé, le porteur du billet déclara avoir payé 75 francs et n'en pas savoir davantage. Il ajouta qu'il avait été contrôlé lors de l'aller qu'au retour à Vintimille et qu'aucune observation ne lui avait été faite à ce sujet.

Le contrôleur ayant insisté, le voyageur déclina son nom et qualité : l'abbé N..., curé en retraite. Persuadé qu'il y avait une erreur commise par l'employé de la gare de Sennecey-le-Grand qui avait délivré le billet, M. Martin accompagna le voyageur jusqu'à cette gare. Là, personne ne se rappela avoir délivré de billet, pour Vintimille ces temps derniers. L'abbé N... pressé de questions, finit par avouer avoir fabriqué lui-même ce billet dans les conditions suivantes. Comme il savait que la gare de Sennecey-le-Grand ne possède pas de billets imprimés pour Vonnas (Ain), il avait pris un billet de 2e classe aller et retour pour cette localité, pour le prix de 5 francs. Muni du billet écrit à la main, il avait habilement remplacé le mot Vonnas par celui de Vintimille et ajouté le chiffre 7 à la gauche du chiffre 5, ce qui avait fait 75 francs.

Procès-verbal fut dressé par le contrôleur Martin. Ce procès-verbal transmis au commissaire spécial de la gare de Mâcon, a été communiqué au procureur de la République.

Le naufrage du "Saint-Augustin"

La direction de la Compagnie générale transatlantique, à Paris, reçoit la dépêche suivante :

« Marseille, 4 janvier.

« Il résulte des renseignements fournis par la Compagnie générale transatlantique que le Saint-Augustin avait quitté le port de Marseille en très bon état de navigabilité à toute les points de vue.

« Des travaux complets avaient été effectués en octobre 1910 sous le contrôle du Bureau Veritas, qui avait renouvelé la première cote.

« Différentes visites, toujours sous le contrôle du Bureau Veritas avaient eu lieu depuis cette époque, notamment celle du 12 octobre dernier concernant la coque, les machines et les chaudières qui étaient récentes et en excellent état.

« Les visites avaient été faites régulièrement par les inspecteurs de la navigation, dont la dernière avait eu lieu le 19 août 1912; enfin le 16 décembre dernier, la visite réglementaire de partance, faite par les autorités compétentes, signalait le navire en parfait état, ainsi que ses embarcations.

« On ignore encore les causes de l'accident. »

Nous devons signaler qu'après le naufrage un certain nombre de passagers ont signé un procès-verbal où ils expriment une opinion toute différente sur l'état dans lequel se trouvait le paquebot.

CONTES ET VARIÉTÉS

Le Gué du Baron

Légende du jour des Rois

Il y avait autrefois, au pays de Berry, un noble et puissant seigneur qui s'appelait Gilles de Pont-Brian, et dont le castel était perché sur un roc escarpé dominant le Cher.

Il avait une fille, Mahaut, et cette fille était si belle, que tous ceux qui la voyaient l'aimaient, et ne pouvaient l'oublier.

Car, elle avait des cheveux d'or tressés en grosses nattes brillantes sous sa coiffe, des yeux bleus limpides, et le peau de son visage était blanche comme les pétales des grands lys parfumés, dont elle ornait l'autel de Notre-Dame aux jours de fête.

Mahaut de Pont-Brian était belle. Elle était bonne aussi, pour le plus grand bien des serfs, sur lesquels le baron, son père, régnait en maître bien dur.

Chaque jour, le vertueuse demoiselle sortait de son manoir, escortée sur ses hauquenée ; et suivie de son page, elle allait porter dans les chaumières, avec l'aumône de son escarcelle, les douces paroles consolatrices qui aident et soutiennent les affligés.

Et à son retour elle essayait, trop souvent en vain, d'adoucir les rigueurs du farouche baron contre tel ou tel de ses serfs les plus malheureux.

Pauvre Mahaut ! Elle, si compatissante à toutes les douleurs, ne songeait jamais à elle. Et pourtant, son âme était bien triste ; et pourtant, elle souffrait, elle aussi... puisqu'elle aimait.

Celui qu'elle aimait était un beau chevalier plein de vaillance et d'honneur, mais qui n'avait pour tout bien que sa jeunesse ; pour tout espoir, que son épée.

Leur amour datait de loin, car Aimery de Naillac était à peine sorti de l'adolescence qu'il avait déjà pris l'habitude de venir souvent à Pont-Brian.

Habitant la rive opposée du Cher, il lui fallait traverser la rivière à gué, un mauvais gué, mal entretenu, qui était la propriété du baron. Mais rien n'arrêtait le jeune homme, ni le mauvais temps, ni la hauteur des eaux. Il eût risqué vingt fois sa vie pour contempler celle dont l'image emplissait son cœur.

Et de ce contact presque journalier, une grande tendresse était née entre les deux enfants ; tendresse qui, à vingt ans, était devenue un pur et profond amour.

Mais Gilles de Pont-Brian était riche. Il voulait que son enfant, son unique héritière épousât quelque riche voisin, dont les domaines ajoutés aux siens, constitueraient une puissante seigneurie.

L'époux qu'il rêvait pour sa fille n'était autre que Godefroy de Chauvigny ; ce dernier était pourvu de cinquante années bien sonnées ; mais il possédait des terres immenses et n'avait guère d'autre qualité que d'aimer la chasse, l'hydromel et les échecs.

Presque chaque jour, Godefroy venait boire et jouer avec son ami Gilles, dont la compagnie lui agréait fort. La beauté de Mahaut l'avait, d'ailleurs, séduit. Et, sachant que le baron serait heureux de lui donner sa fille pour femme, il résolut un jour, de hâter la réalisation de cet événement.

On était alors à la fin de décembre. Pourquoi ne choisirait-on pas la jour prochain de l'Epiphanie pour sceller par de solennelles fiançailles cette promesse de mariage ?

Ce jour-là, le père de Mahaut donnerait un grand festin, à la fin duquel, après la bénédiction du chapelain, Godefroy passerait au doigt de la jeune fille l'anneau des accordailles !

Le baron ayant accueilli ce projet avec enthousiasme, l'affaire fut ainsi réglée.

On n'avait oublié qu'une chose : c'était de consulter Mahaut. Et Mahaut avait donné sa foi à Aimery : rien ne pouvait le délier de son serment.

Aussi, lorsque, une semaine avant le saint jour des Rois, son père lui fit part de ce qu'il avait décidé, elle répondit très doucement :

— Messire, c'est impossible, je ne veux pas me marier.

— Ta ne veux pas le marier ?... gronda le terrible baron.

— Non.... Je préfère me retirer dans un cloître.

— Pâque-Dieu, mon enfant, quelle sornette me contes-tu là ? Ta ne veux pas entendre parler de mon ami Godefroy, parce que tu aimes Aimery de Naillac, voilà tout !

Mahaut rougit, sa trouble mais répéta, cependant, d'une voix ferme :

— J'aime mieux me consacrer à Dieu...

... Que d'épouser Messire de Chauvigny ! achéva le père. Eh bien, c'est ca que nous verrons.

Il n'ajouta rien de plus ; il avait son idée.

... Pendant que Mahaut, éplorée, se réfugiait à la chapelle pour prier et pleurer, le baron fit seller son cheval et se rendit en toute hâte chez Godefroy.

Le concibable fut secret. Qu'y tramèrent-ils ? En vérité, nul n'eût pu le dire exactement. Tout ce que l'on sut, c'est que les deux compères s'entêtant plus que jamais dans leur projet, décidèrent de célébrer la fête des fiançailles à la date fixée.

A cette fête, par surcroît d'ironie, Aimery de Naillac serait convié. Ignorant la surprise qui l'attendait, il viendrait sûrement.

Or, le gué du Cher, le seul chemin qu'il pût suivre, était très dangereux à cette époque. D'ici là, d'ailleurs, on pouvait s'arranger pour qu'il devînt un véritable gouffre...

En quittant son ami, le baron rentra chez lui fort satisfait et ne s'occupa plus que des préparatifs de la fête.

... Dès le matin du grand jour, le château s'emplit d'une foule bruissante : toute la noblesse du voisinage était là.

Godefroy de Chauvigny, arrogant et superbe sous son pourpoint de velours cramoisi, était rayonnant de joie et ne semblait pas remarquer la douleur peinte sur le visage de Mahaut.

A cinq heures du soir, toute la société se réunit autour de la table, splendidement servie, au milieu de laquelle était posé, sur un plat d'argent, le gâteau des rois.

Et le festin commença.

Mahaut, blême d'angoisse, était placée à côté du sire de Chauvigny, dont la présence lui était un supplice. A mesure que le repas s'avançait, la jeune fille paraissait de plus en plus anxieuse. Car ses regards parcouraient en vain l'assistance : elle n'y découvrait pas celui qu'elle cherchait.

Deux heures, trois heures s'écoulèrent : Aimery était toujours invisible.

.. Le gâteau venait d'être distribué, et Godefroy ayant trouvé la fève, se levait pour l'offrir à la jeune châtelaine, lorsqu'un grand bruit au dehors l'arrêta.

En même temps, des valets effarés entrèrent dans la salle, annonçant que le sire de Naillac venait de se noyer en traversant le Cher. Des paysans qui étaient accourus à ses cris de détresse, et qui n'avaient pu le secourir, rapportaient son cadavre, retrouvé à grand peine après deux heures de recherches.

Ce fut aussitôt, dans l'assistance, un désarroi indescriptible. Seuls, Gilles et Godefroy, demeurés calmes, échangèrent un imperceptible coup d'œil. Quant à Mahaut, elle avait profilé du brouhaha pour courir où l'appelait son cœur.

Lorsqu'on s'aperçut de sa disparition, on se précipita à sa recherche. On interrogea les serviteurs, on fouilla le château, on battit la campagne aux alentours ; mais la jeune fille resta introuvable.

. . . . . .

Maintenant, le château repose dans le silence ; car après cette terrible alerte, la fête a été aussitôt interrompue et tous les invités en sont dispersés.

Godefroy de Chauvigny, seul, est resté à Pont-Brian, en tête-à-tête, avec le baron. Tous les deux, rongés d'inquiétude, demeurent silencieux. Tout à coup, le sire de Chauvigny pâlit, et, sentant l'air lui manquer, veut se lever pour aller vers la lenêtre ; mais il n'en a pas la force, ses jambes fléchissent, et il roule sur les dalles, en proie à d'épouvantables douleurs, tandis que des phrases incohérentes sortent par lambeaux, de ses lèvres :

« Malédiction !... je meurs... je suis empoisonné... le gâteau des Rois... la vengeance divine !... »

Gilles, terrifié, s'enfuit pour chercher du secours.

Quand il revint, Godefroy était mort.

. . . . . .

Le lendemain matin, les gens d'armes du baron découvrirent, sur la berge du Cher, accroché parmi les roseaux, le corps de la jeune châtelaine. Devenue subitement folle, elle s'était précipitée dans les flots, à l'endroit même où Aimery avait trouvé la mort.

Le baron de Pont-Brian, en voyant le cadavre de son enfant, fut frappé de folie et traîna, dès lors, dans une existence misérable, le poids de la justice de Dieu.

. . . . . .

Depuis ces temps lointains, la tradition populaire affirme que, chaque année, durant la nuit du 6 janvier, deux formes blanches flottent sur les rives du Cher, aux environs du Gué du Baron, qui de nos jours encore, se nomme Gué-Baron, en souvenir du passé.

Ce sont les âmes des deux victimes qui errent, inconsolables, sur les lieux où un crime abominable les a séparées.

Et la même tradition prétend que, si par hasard, des fiancés, prononcent au clair de lune leur amoureuse rêverie, s'aventurent, ce soir-là, dans ces parages, c'en est fait de leur bonheur : rien ne peut plus conjurer le sort qui leur a été jeté.

Paul DE GARROS.

Démission du ministre de la Justice de Hongrie

Budapest, 4 janvier.

Le docteur François Szekely, ministre de la justice de Hongrie, a donné sa démission. Il semble probable que l'empereur-roi l'acceptera et remplacera M. Szekely par le docteur Eugène Balogh, actuellement sous-secrétaire d'Etat au ministère des cultes et de l'instruction publique.

LA BATAILLE à la "Bataille syndicaliste"

Ce fut très grave, paraît-il

Les désentendements provoqués dans les milieux syndicalistes par l'affaire Bintz ont abouti à la *Bataille Syndicaliste* à publier hier matin un certain nombre de documents relatifs à cette affaire. Documents et faits seront soumis aujourd'hui dimanche aux actionnaires de la *Bataille Syndicaliste* au cours d'une réunion strictement privée qui menace d'être fort orageuse.

Hier matin la *Bataille Syndicaliste* est revenue sur les incidents qui se sont produits jeudi soir dans les bureaux de ce journal. Ces incidents ont été bien plus violents qu'il n'avait été dit tout d'abord, ainsi qu'on peut en juger par ces lignes que publie le journal révolutionnaire :

« Ce que nous n'avons pas dit hier, c'est qu'une dizaine d'individus accompagnant Janvion et Pataud, que deux administrateurs, en dehors de Bogumus, avaient été lâchement frappés, que deux rédacteurs l'avaient été également, que Janvion et plusieurs de sa bande avaient alors sorti leurs revolvers, après avoir au préalable fermé les portes, alors que pas un de nous, administrateur ou rédacteur, n'était armé. Ce fait, en le voit, un véritable guet-apens, où chacun avait son rôle, l'un surveillant l'entrée, d'autres gardant les portes.

« Hier encore, c'est notre camarade Péricat que Léotard et Jules Pédro menaçaient de mort, lui criant : « Toi, nous aurons la peau ».

Vendredi soir, d'ailleurs, les administrateurs de la *Bataille Syndicaliste* ont pris, affirme-t-on, une petite revanche. M. Pataud s'étant rendu aux bureaux de ce journal pour « fournir des explications » a dû renoncer devant l'accueil qui lui a été fait.

Harmonie !... harmonie ! comme chantait Baudelaire.

La santé d'Henri Rochefort

Certaines inquiétudes s'étaient manifestées, ces jours derniers, sur l'état de M. Henri Rochefort, qui avait dû, de nouveau, suspendre sa collaboration quotidienne à la *Patrie*. On assure, aujourd'hui, que ces inquiétudes ne sont pas justifiées et que, après quelques jours de repos, le polémiste pourra reprendre sa plume.

Jeune forcené parricide

Un drame lamentable s'est déroulé à Vitré, rue de Laval, dans une maison où habite, avec son fils Albert, âgé de 17 ans, un jardinier, M. Texier.

Pour une discussion des plus futiles, le jeune Texier entra dans une colère épouvantable et menaça son père si violemment que celui-ci, craignant pour sa vie, prit la fuite. Son fils s'armu d'un couteau et, l'ayant rejoint, lui en porta plusieurs coups à la figure et à la gorge.

Un ouvrier jardinier, M. Macé, étant accouru au secours de son patron, le fils Texier s'empara d'une carabine et le blessa grièvement d'une balle à la tête. Ses forfaits accomplis, le jeune forcené prit une somme de deux cents francs dans un tiroir ; il a été arrêté dans un café où il dépensait cet argent en joyeuse compagnie.

L'état des deux blessés est grave.

Cimetière profané

Des malfaiteurs demeurés inconnus ont escaladé cette nuit les murs de clôture du cimetière de Levallois-Perret et ont saccagé une centaine de tombes. Ils ont fracturé la porte d'une petite chapelle et ont enlevé les objets religieux qui s'y trouvaient. Un très grand nombre de croix ont été renversées.

Le Banquet Alfred Richert à Lille

le Dimanche 12 Janvier

Des divers points des départements du Nord et du Pas-de-Calais viendront à Lille, le dimanche 12 janvier, des représentants des sociétés musicales fédérées, des anciens élèves de l'école supérieure de Fourmies et des amis, assister au banquet organisé au Palais Rameau pour fêter M. Alfred Richart, président, nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Trépond, la sympathique préfet du Nord, présidera cette manifestation et remettra la Croix au nouveau légionnaire. Seront représentés officiellement le Ministère des Beaux-Arts par M. Henri Merchet, inspecteur général de la Musique, le ministère du Commerce, par M. Lobbé, inspecteur de l'enseignement technique et le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, par M. Richard, directeur de la Mutualité.

Le nombre des convives inscrits étant très élevé, des instructions spéciales vont être adressées à chacun par M. Paul Fanyau, secrétaire-général de la Fédération.

Une solennité musicale sera organisée, nous en reparlerons.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

PAUVRES ENFANTS !

L'un est brûlé vif à Sin-le-Noble

Un terrible et mortel accident s'est produit vendredi après-midi, 118, rue du Vieux-Faubourg, au domicile de M. Narcisse Démarets, ancien blanchisseur de linge et chantre à l'église, actuellement garçon à la brasserie l'Equitable.

Ce pendant que M. Démarets, qui a perdu sa femme il y a cinq semaines, se trouvait à son travail, à la brasserie, sa belle-mère, Mme veuve Vilain-Demanion, âgée de 59 ans, soignait ses jeunes enfants.

Vers 4 heures de soir, alors que Mme Vilain faisait son lit, elle fut suffoquée par une âcre odeur de fumée venant de la pièce voisine. Elle y courut et y trouva, les vêtements tout en feu, la jeune Joseph Démarets, âgé de quatre ans : l'enfant, pendant la courte absence de son aïeule, s'était amusé à allumer des boulettes de papier au poêle et avait mis le feu à ses vêtements.

Malgré son grand âge, Mme Vilain prit l'enfant dans ses bras et bien que brûlée elle-même, s'efforça d'éteindre les flammes. Hélas, le feu avait déjà accompli sa partie son œuvre néfaste, et malgré les soins empressés que le docteur Dupas prodigua à l'enfant brûlé, celui-ci expira à 5 heures du soir.

Cet accident a produit une profonde émotion parmi la laborieuse population du quartier.

L'autre est ébouillanté à Lallaing

Un pénible accident s'est produit samedi matin, à 5 heures, aux corons du Nouveau-Monde.

L'ouvrier mineur Pryboulski, d'origine polonaise, rentrait chez lui, son travail terminé à la fosse Déjardin, et s'apprêtait à se laver dans une cuve à demi-remplie d'eau, et à côté de laquelle se trouvait un seau plein d'eau bouillante. Soudain, son petit garçon Pierre, âgé de 4 ans, s'avança et, par un faux mouvement, renversa le seau. Le liquide bouillant se renversa sur l'enfant qui fut atrocement brûlé sur tout le corps.

Malgré les soins dévoués du docteur Vandenabeele, le jeune Pierre Pryboulski est mort à 6 heures du matin.

Quatre habitations cambriolées

A WATTIGNIES-LEZ-SECLIN

Des cambrioleurs ont opéré de nuit au hameau de Flesquières, à Ecaussinnet tenu par les époux Plancq-Fréville. Dérangés dans leur besogne, ils n'ont pu rien emporter.

— La même nuit les malandrins ont cambriolé la ferme de M. Martinage-Lehu et ont emporté diverses victuailles.

— La ferme de M. Edouard Rogée, située près de la précédente, a également reçu la visite des cambrioleurs qui, cette fois, n'ont pu rien emporter.

— Les cambrioleurs ont enfin visité la ferme Crépin-Delory, où ils ont enlevé 5.000 francs et de nombreux bijoux.

La gendarmerie de Seclin et la brigade mobile ont ouvert une enquête.

Une femme lardée de coups de couteau

A MOUSCRON

Un estaminet tenu à Mouscron (Belgique), chaussée de Lille, 72, par les époux Vandersteene-Logie, a été, hier, le théâtre d'une scène de carnage.

Après une scène de ménage, le mari, Cyrille Vandersteene, s'empara d'un couteau et en porta 15 coups à sa femme. Il entreprit même, sans y réussir, de couper la cou de celle-ci.

La femme réussit à se définir de l'étreinte du monstre et se réfugia dans une maison voisine. Ses blessures ne sont pas très graves mais elle a perdu beaucoup de sang et son état inspire beaucoup d'inquiétude.

Le coupable n'est constitué prisonnier à la gendarmerie de Mouscron.

A la Préfecture du Nord

NOMINATIONS

Sont nommés : Chefs de bureau : MM. Cerisier Fernand, Couvreur, Delgutte. — Comptable : M. Bétremieux. — Rédacteurs : MM Benoet, Bastoen, Charrier Maurice, Desroux, Delannoy, Demoor, Lartillier, Leclercq, Mareon, Massaron, Masurel Henri, Fernand Willot fils. — Commis auxiliaires : MM. Béghin, Defernez, Durieu, Henry, Lecoufle, Lefebvre, Muylaert, Noël, Prévost.

Curieux effets

d'un Arrêt de la Cour de cassation

Nous avons publié hier l'arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation casant l'arrêt rendu le 20 novembre dernier, par la Cour d'assises du Nord, qui condamnait à la peine de mort Edouard-Germain Fromont, le auteur de Bondon.

Cette décision de la Cour suprême est motivée par ce fait que les fonctions de conseiller prud'homme ne sont pas incompatibles avec celles de juré et que la Cour d'assises, en radiant par son arrêt du 25 novembre 1912, un conseiller prud'homme de la liste des jurés, avait apporté une entrave à la liberté de l'exercice du droit de défense par la défense.

La question, aujourd'hui définitivement résolue par la Cour de Cassation, n'était présentée il y a quelques mois devant la Cour d'assises de la Seine, qui l'avait résolue en prononçant la radiation du prud'homme juré.

C'est à la suite de ce premier arrêt, — dont la Cour de Cassation n'avait pas alors détruit les effets, — qui créait une jurisprudence que le 25 novembre, le membre du Parquet général de Douai, qui occupait le siège du Ministère public près la Cour d'assises du Nord, prit des réquisitions tendant à la radiation du prud'homme de la liste des jurés, et la Cour lui donna satisfaction.

Or, de par la décision de la Cour de Cassation, en ce qui concerne Fromont, tous les arrêts rendus par la Cour de la session supplémentaire du 4e trimestre 1912 doivent être considérés comme viciés et entachés de nullité.

Pour quelques-uns des individus condamnés par ces arrêts et qui se sont pourvus en Cassation, la solution est simple : le Tribunal suprême, saisi légalement de leurs dossiers, ne se déjugera pas. Mais quelle sera la situation pour ceux des condamnés qui ne se sont pas pourvus ?

Il y a là une question d'ordre public et on estime dans les milieux judiciaires qu'il appartient au Parquet général d'interjeter des pourvois pour toutes les affaires qui ont été soumises au jury du Nord pendant la session désormais fameuse.

Il est vrai que cela ne lera pas l'affaire des acquittés.

Dans la police

M. Duvernay, commissaire de police de 3e classe, à Avesnes, est nommé à Abbeville (Somme), 2e classe. — M. Profizy, commissaire de police de 4e classe à Fumey (Ardennes) est nommé commissaire de police de 3e classe à Ansin, en remplacement de M. Bouguet. — M. Coullet, commissaire de police de 3e classe à Aire-sur-la-Lys, est nommé à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), 3e classe. — M. Fabre, commissaire de police de 4e classe à Lillers, est nommé commissaire de police de 3e classe, à Aire-sur-la-Lys. — M. Rousseau, candidat civil, admis, est nommé commissaire de police de 4e classe, à Lillers. — M. Adam, commissaire de police de 1re classe à Valenciennes, est nommé à Lille, 1re classe, en remplacement de M. Martin, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. Henry, commissaire de police de 2e classe, chef de la sûreté, au Havre, est nommé à Valenciennes, 1re classe.

M. Rodière, commissaire spécial de police adjoint sur les chemins de fer du Nord à Lens, est nommé sur place commissaire spécial de police en remplacement de M. Rodière, son père, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. Judic, commissaire de police de 2e classe à Maubeuge, est nommé à Saint-Lô (Manche), même classe. — M. Parey, commissaire de police de 3e classe à Laon, est nommé à Maubeuge (2e classe). — M. Leduc, commissaire de police de 4e classe à Hesdin, est nommé commissaire spécial de police adjoint. — M. Dandix, candidat militaire admis est nommé commissaire de police de 4e classe à Hesdin. — M. Trinlet, commissaire de police de 2e classe à Chaumont (Haute-Marne), est nommé à Lille (Ire classe), en remplacement de M. Marmontel, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Cavrois, inspecteur de brigade mobile à Lille, est nommé commissaire de police de 4e classe à Nogent-le-Rotrou. — M. Bourgouis, commissaire de police de 3e classe à Comines, est nommé commissaire de police à Lambersart, poste nouvellement créé.

M. Crodet, commissaire de police de 4e classe à Jarnac (Charente), est nommé à Comines, même classe, le commissariat de cette ville étant ramené à la 4e classe. — M. Caillet, commissaire de police de 3e classe à Wattrelos, est nommé, sur place, à la 2e classe. — M. Douez, commissaire de police de 3e classe à Merq-en-Barœul, est nommé sur place à la 2e classe. — M. Bonguet, commissaire de police de 3e classe à Ansin (Nord), passe à Avesnes. — M. Mouines, commissaire de police de 1re classe à Rouen, ancien commissaire de police à Lille, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par M. Meunier, commissaire de police de 1re classe à Châlons-sur-Marne.

Feuilleton du 5 janvier 14

Les Mémoires d'un Commissaire de Police

par Pierre ZACCONE

La Maison du Damné

Mais il permettait que rien n'eut à négliger dans la profession qu'il exerçait, ne fût-ce que comme sujet d'étude.

Toutefois, pendant les premières heures, il n'avait rien remarqué de remarquable ne se produisait évidemment, il n'y avait point là de [illegible] à surprendre, si d'intuition à tirer, [illegible] avait franchi un bon nombre de rues, Nivert, hors par le balancement monotone de la diligence, sentait le sommeil le gagner et finit par fermer les yeux.

[illegible] il ne s'éveilla ?

[illegible] de temps s'écoula alors, jusqu'au [illegible] et il ne s'éveilla ?

[illegible] de huit heures peut-être...

[illegible] dit vous-

[illegible] incertain, [illegible] une idée longue et rétrécie... [illegible] Nivert [illegible] la lire [illegible] pour [illegible] Mais [illegible] la compagnie [illegible] dans la nuit, et plus [illegible] encore, une ligne d'un rose pâle rayait l'horizon, annonçant l'aurore.

Nivert se secoua avec force, et désireux de se dégourdir les jambes, il alla rejoindre le conducteur qui marchait le côté à pied.

Tout en descendant, il plongea un rapide regard dans le coupé.

Les deux voyageurs étaient descendus et marchaient en avant.

La jeune fille restait seule, et Nivert remarqua avec surprise, qu'elle tenait à la main une lettre dont la lecture paraissait fort communiquer une singulière et profonde émotion.

Nivert ne s'était pas trompé !

C'était bien une lettre que la jeune fille tenait à la main, qu'elle parcourait le regard troublé, dont la lecture communiquait à son cœur des impressions multiples qui tantôt amenaient un doux sourire sur les lèvres, tantôt mettaient une larme au bord de ses longs cils bruns.

Dès que M. Boursault et le troisième voyageur du coupé eurent disparu, et à peine les eut-elle aperçus montant la côte en compagnie du conducteur, que sans perdre de temps, elle l'avait tirée de sa poche, et s'était mise à la lire.

Depuis la veille, cette lettre était là, et elle n'avait osé la regarder !

A le moment de départ, Albert s'était approché d'elle et, par ses prières, par ses supplications ardentes il l'avait pour ainsi dire contraincte de la prendre.

Le pauvre enfant ne s'était pas eu-ent le courage de la repousser.

D'ailleurs, elle ignorait ce que contenait cette lettre, et un impérieux désir de la lire s'était emparé d'elle.

Elle avait attendu toute la nuit sans sommeil.

Enfin, quand le jour vint et qu'elle se vit seule un moment, et mais désireuse d'obéir à l'enveloppe, et son regard se mit à parcourir les quelques lignes qui lui étaient adressées.

Et d'abord, aux premiers mots qu'elle lui, elle éprouva un douloureux serrement de cœur,

« Madame !»

Comme Albert avait dû souffrir en écrivant ce mot, et que ne devait-il pas penser de cette à laquelle il écrivait ainsi.

« Madame,

« Pardonnez-moi mon audace ; elle n'a rien qui doive vous offenser, et songez à ce que doit souffrir le malheureux qui vous écrit. Depuis que je vous ai revue, je ne vis plus, est-ce donc ainsi que je devais vous retrouver... tenez, il me semblait que là-bas, sur cette terre ingrate où je vous ai rencontrée, une heure avait suffi pour nous fiancer l'un et l'autre.

« Ellen ! Ellen ! c'est donc vrai... vous ne m'aimiez pas !

« Et pourtant !

— Et y a des moments où je m'imagine que je suis le jouet de la plus cruelle des illusions.

« Est-ce vraiment ma pauvre Ellen serait morte... Serait-il possible, d'ailleurs, qu'elle fût vivante et qu'elle ne m'eût pas reconnu ou que, me reconnaissant, elle eût passé près de moi sans me sourire...

« Madame !...

« Vous le voyez. Ceci est la lettre d'un insensé, d'un fou, à en perdre la raison, une jeune fille belle comme vous l'êtes, et qui est morte ! On me l'a dit, du moins, mais je ne veux pas le croire. Et vous voyez, j'ai eu le retrouver et je vous ai suivie, et j'ai voulu vous parler.

« Ah ! si vous êtes Ellen ... mais non ! Ce serait horrible à penser — mais si vous êtes bien elle que j'ai connue, et que j'adorai tant que mon cœur n'aura pas cessé de battre... un mot !... je vous le demande à genoux jointes... Par pitié... un mot !... qui me dise que vous m'avez aimé, ne fût-ce qu'une heure, afin que ce souvenir me protège contre le désespoir et me console un peu dans mon inconsolable douleur.

« ALBERT ».

— Pauvre ami ! murmura la jeune fille, quand elle eut achevé, pour le dixième fois peut-être, la lecture de cette lettre, où chaque mot disait l'amour profond que lui avait voué le jeune enseigne, et les cruelles tortures qu'il endurait.

Et elle resta longtemps le front penché, les yeux voilés de larmes, les bras croisés sur sa poitrine, dont elle ne parvenait pas à comprimer les battements.

Tout à coup, un frisson courut sur ses épaules et elle s'empressa de faire disparaître la lettre qu'elle tenait à la main.

On avait atteint le haut de la côte ; la diligence s'était arrêtée, et la portière venait de s'ouvrir.

Mais au lieu de M. Boursault, c'est le troisième voyageur qu'elle vit entrer dans le coupé.

Un éclair de joie brille dans le regard de la pauvre enfant, et elle se tourna vivement vers celui qui venait d'entrer.

— Tom ! dit-elle avec un élan non équivoque de sympathie, mon excellent Tom... Enfin, nous voilà un moment seuls... Depuis ce voyage de Paris, c'est la première fois que nous nous trouvons ensemble, et que je puis laisser mon cœur respirer.

Celui auquel elle s'adressait ainsi était un beau gar ... jeune, sanguin, pour lui [illegible] un [illegible] un sourire bienveillant et doux éclairait son visage empreint de mélancolie, et il causa la jeu avec un peu de timidité.

— Calmez-vous, mademoiselle Blanche, répondit-il, prenez garde qu'aucune de vos paroles n'aille donner l'éveil à celui qui nous épie.

— Mais l'existence que vous ma faites est horrible, et je sens bien que je suis à bout de forces.

— Il ne faut pas vous abandonner ainsi. Car, plus que jamais, nous devons agir avec la plus extrême prudence.

— Si tu savais ce que je souffre !

— Je le sais.

— Et pels, il y a autre chose encore.

Tom jeta un regard soupçonneux au dehors, comme s'il eût craint que l'on ne surprît ses paroles.

— Oui — il y a autre chose — reprit-il peu après ; je m'en suis aperçu et j'ai trembl pour vous.

— Comment !

— Ah ! dame ! c'est que le père Tom, tout vieux qu'il paraisse, a encore l'œil bon, et les jours sombres d'hiver ne l'ont pas rendu tout à fait aveugle.

— Que veux-tu dire ?

— Je veux dire que j'ai vu hier, au moment du départ, le jeune officier.

— Albert !

— Il vous a parlé !

— C'est vrai.

— Et vous n'avez pas craint d'accepter le billet qu'il vous a remis.

La jeune fille se prit à rougir, et tira doucement de sa poche la lettre qu'elle avait lue quelques instants auparavant.

Elle était bien douce, mais son regard ne paraissait pas troublé et une légère expression de bonheur illuminait ses traits... Par un geste naïf et sonnin à la fois, elle tendit à Tom la lettre à laquelle il venait de faire allusion.

— Oui, dit-elle simplement ; il m'a écrit, et je n'ai pas eu le courage de repousser sa prière ; ah ! tu n'y trouveras pas un mot à reprendre. Pauvre et cher Albert ! son cœur est comme la mien, il souffre, comme je souffre de mon côté, et il m'aime, mon Dieu, plus encore peut-être que je ne l'aime moi-même.

— Sans doute, sans doute, répliqua Tom, sur un ton d'amicale brusquerie, et ce n'est pas moi qui songerai à vous gronder, mais penser-y bien, mon enfant, il y a autour de vous des dangers de toutes sortes, qui ne menacent pas seulement votre existence, et si votre père vous avait vue...

— Mon père ! lit Blanche avec un frisson et d'une voix glacée.

— Prenez garde ! à votre attitude, au tremblement de votre voix... il peut se douter...

La jeune fille tordit ses bras avec violence :

— Ah ! s'écria-t-elle, la mort serait préférable cent fois à cette douloureuse existence. Si au moins je voyais dans ces ténèbres qui m'enveloppent luire parfois un rayon d'espoir.

— Qui sait ?... mies Ellen, murmura le vieux Tom en se rapprochant.

L'enfant le regarda avec stupeur.

— Avez-vous appris quelque chose ? dit-elle la pâleur au front.

— Peut-être.

— Depuis peu ?

— Depuis deux jours.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
90, rue Nationale, Lille